



Secrétariat

Distr.
GÉNÉRALE

ST/SG/AC.10/1998/41
28 septembre 1998

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

COMITÉ D'EXPERTS EN MATIÈRE DE TRANSPORT
DES MARCHANDISES DANGEREUSES

(Vingtième session,
Genève, 7-16 décembre 1998,
point 3 a) de l'ordre du jour)

ACTIVITÉS RELATIVES À LA MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME ACTION 21

**Harmonisation mondiale des systèmes de classement et d'étiquetage
des produits chimiques**

Mécanisme de mise en oeuvre

Transmis par l'expert de l'Argentine

À sa quinzième session, le Sous-Comité d'experts était saisi des documents INF.19 et INF.39 relatifs à la nouvelle structure probable de l'Organisation des Nations Unies en ce qui concerne le transport des marchandises dangereuses et l'harmonisation mondiale des systèmes.

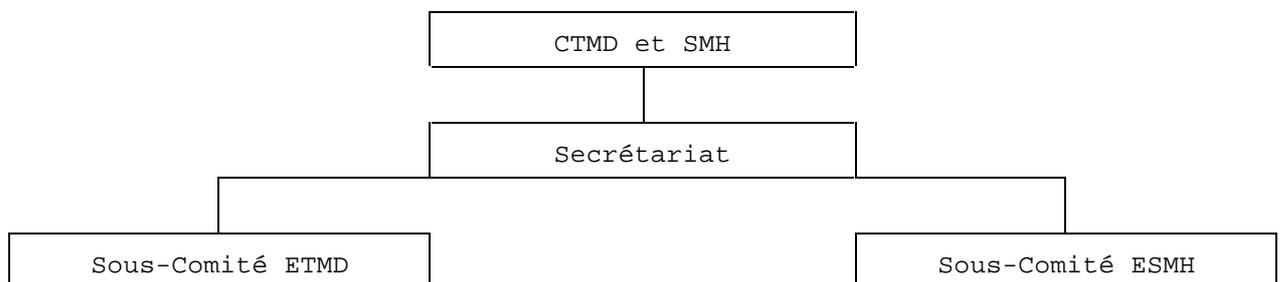
À sa session de décembre 1998, le Comité d'experts examinera les solutions possibles et les nouvelles structures probables; quelques solutions parmi les meilleures sont présentées ici.

1. Analogie à la structure actuelle

- Cette structure préserve l'unité des deux organes et permet de fixer la durée de chaque session; le Sous-Comité peut répartir les jours de réunion entre le groupe des transports et celui de l'harmonisation selon la somme de travail de chacun d'eux;

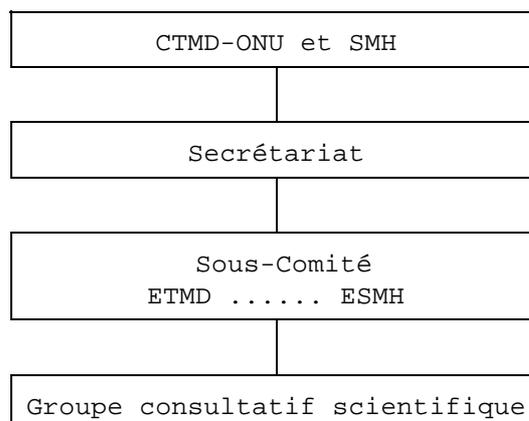
- Pas de modification du budget actuel; le règlement intérieur du Conseil économique et social sera appliqué pour ce qui est de la composition et des décisions du Comité;
- Le nom du Comité sera : "Comité ONU du système mondial harmonisé et du transport des marchandises dangereuses";
- Sa composition sera la même qu'actuellement mais un certain nombre d'experts pourront être intégrés dans chaque délégation selon les besoins;
- Le règlement intérieur du Conseil économique et social sera appliqué.

Première structure alternative possible



- Les frais de participation des délégués étrangers sont moins élevés si les Sous-Comités se réunissent à la suite l'un de l'autre;
- La composition de chaque Sous-Comité reste à déterminer mais elle sera limitée conformément au règlement intérieur du Conseil économique et social;
- Si chaque Sous-Comité a son propre secrétariat indépendant, il pourra s'établir un équilibre entre les deux.

Deuxième structure alternative possible



- Cette structure est semblable aux autres groupes jouant un rôle consultatif auprès d'organes internationaux, par exemple le GESAMP, qui donne des avis scientifiques aux Comité et Sous-Comités de l'OMI sur les questions de pollution des mers;
- Il convient de rappeler que le Sous-Comité travaille déjà de cette manière dans certains domaines, par exemple les risques pour l'environnement, l'organe consultatif étant ici l'OCDE;
- Cette solution présente un double avantage. Un très grand nombre de membres peuvent être intégrés au Groupe consultatif scientifique et celui-ci n'est pas soumis au règlement intérieur du Conseil économique et social;
- N'entraîne aucune augmentation du budget de fonctionnement;
- Le groupe consultatif peut travailler en parallèle avec le Sous-Comité.

CTMD et SMH	Comité du transport des marchandises dangereuses et du système mondial harmonisé
ETMD	Experts du transport des marchandises dangereuses
ESMH	Experts du système mondial harmonisé
